AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 18-31 DU 12 JUILLET 2018
relative à la demande de remise gracieuse des majorations de 10 %
pour la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 213-11-11 et R. 213-48-45,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 12 juillet 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

Donne son accord pour que l'agent comptable accorde une remise gracieuse de majoration pour retard de paiement à la société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux pour un montant de 86 114 €.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie

Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration

Michel CADOT
Denis MERVILLE